

Justificatif de déplacement professionnel

Du fait de la particularité des CAE et de la diversité des activités et de l'autonomie des entrepreneurs, Pollen est obligé de se protéger en tant que structure, notamment en rappelant que

- Le déplacement professionnel ne peut être qu'**UNIQUEMENT PROFESSIONNEL**.
- Il doit aussi se limiter au strict nécessaire de votre activité.
- Le déplacement en véhicule est individuel
- Il ne dispense pas du respect des règles de confinement et de toutes les démarches sanitaires.
- Ce justificatif ne peut être délivré pour plus de 14 jours

Pollen peut délivrer un Justificatif de Déplacement Professionnel, sous couvert de quelques conditions.

Pour obtenir le justificatif de déplacement professionnel.

- Renseigner le formulaire en totalité (voir modèle ci-après)
- Rédiger votre mail en y incluant la reconnaissance de contexte et votre responsabilité.
- L'envoyer à Jean : direction@pollen.coop

Merci de votre compréhension face à ces mesures très directives, rendues nécessaires par le contexte

Jean

Je soussigné, Prénom NOM entrepreneur salarié, m'engage sur l'honneur au respect des consignes ci-dessous :

- La durée de validité du déplacement peut être remise en cause en fonction de l'actualité ou des directives gouvernementales
- Des activités entrepreneuriales peuvent se poursuivre dès lors qu'**elles respectent les préconisations énoncées par le Gouvernement**, notamment lorsqu'elles peuvent s'exercer facilement à distance ; les déplacements sont possibles dès lors que les conditions suivantes sont respectées :
 - Une seule personne par véhicule lors des déplacements ;
 - Un mètre minimum de distance avec les clients ou collègues ;
 - Pas de réunion de chantier, de mission, d'information...
 - Lavage des mains autant que possible (savon, gel...)

Le « justificatif de déplacement professionnel » engage la responsabilité de l'entreprise, **tout autant que la mienne. En cas d'abus ou de détournement d'utilisation de cette attestation, j'ai connaissance du fait que les sanctions et la responsabilité juridique et pénale me seraient imputables.**

Prénom NOM

DATE

JUSTIFICATIF DE DÉPLACEMENT PROFESSIONNEL⁽¹⁾

En application de l'article 1^{er} du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

Je soussigné, (nom et prénom de l'employeur) Jean LEFEBVRE
(fonctions), Directeur général
certifie que les déplacements de la personne ci-après, entre son domicile et le ou les lieux d'exercice de son activité professionnelle ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, ne peuvent être différés ou sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail au sens du 1^{er} du 2^e alinéa de l'article 1^{er} du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Lieu de naissance :
Adresse du domicile :
Nature de l'activité professionnelle :
Lieux d'exercice de l'activité professionnelle ⁽²⁾ :
Moyen de déplacement : voiture et immatriculation
Durée de validité ⁽³⁾ : du XX au XX 2020

(Nom et cachet de l'employeur)

Fait à Aubenas, le/...../2020